

VERSION DEFINITIVE

AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE UNITE DE
TRAITEMENT DE SURFACES
COMMUNE DE GONDECOURT (NORD)

Expertise d'Hydrogéologue Agréé
en matière d'hygiène publique

Par
Jean-Philippe CARLIER
Hydrogéologue Agréé en matière
d'hygiène publique pour le département

Le 23 février 2021

AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT DE SURFACES
COMMUNE DE GONDECOURT (NORD)

Suite à ma désignation par Monsieur le Préfet du Département du Nord, Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, sur proposition de Monsieur Erick Carlier, Coordonnateur Départemental, j'ai étudié le projet d'installation d'une unité de traitement de surfaces présenté par la société Gondecourt Peinture Poudre. Cette installation est en effet projetée à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée – zones construites et constructibles du secteur 2 – des champs captants du sud de Lille.

Afin d'examiner la compatibilité de ce projet avec la ressource en eau destinée à la consommation humaine, et de s'assurer qu'il ne porte pas atteinte à la qualité de l'eau, en évaluant en particulier les risques de pollution des eaux souterraines générés par l'exploitation des bâtiments projetés, cette expertise s'appuie sur :

- l'étude du dossier de demande d'enregistrement de l'installation au titre des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) déposé par le pétitionnaire
- La compilation des dossiers de la Banque des Données du Sous-Sol et de la banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) ainsi que l'examen de la carte géologique au 1/50000 (feuille de Carvin)
- La réunion sur le site du projet effectuée le 27 janvier 2021 en présence de M. Delannoy, PDG de Gondecourt Peinture Poudre (G2P).

PRESENTATION DU PROJET

Le pétitionnaire, la société Gondecourt Peinture Poudre, exerce ses activités de décapage et de mise en peinture sur son site de Gondecourt sous le régime de la Déclaration au titre des ICPE. Avec la mise en service d'un volume de cuves de traitement de surfaces égal à 4000 litres au titre de la rubrique 2565-2, le site G2P devient soumis à Enregistrement, ce pourquoi le pétitionnaire a déposé le dossier objet du présent rapport.

Les parcelles occupées par le site sont référencées A1148, A1631 et A1632 au cadastre de la commune de Gondecourt. Le site comprend un ensemble de bâtiments connexes comprenant 4 zones distinctes d'activité : zone tôlerie, zone produit semi-fini, zone peinture et zone montage expédition, ainsi qu'une zone de bureaux. Les extérieurs sont occupés notamment par une zone d'accès et retournement pour les poids-lourds, un parking VL, un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie ainsi qu'un bassin d'infiltration des eaux pluviales de toitures en fond de site.

CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

- La géologie

D'après la carte géologique du secteur de l'étude, les formations rencontrées au voisinage du projet sont :

- Des alluvions récentes : Elles sont constituées d'argiles grises ou jaunâtres, de sables et de sables argileux dans lesquels s'intercalent des passées de tourbe et des lits de graviers. Ces formations sont d'épaisseur variable, en moyenne de 10 à 12m.
- La craie du Sénonien, sur laquelle reposent les terrains plus récents.

D'après les informations les éléments transmis par le pétitionnaire, la visite de site, ainsi que les informations recueillies dans la BDSS (coupe du piézomètre BSS000CAYS à proximité), les horizons potentiellement rencontrés au droit du projet sont les suivants :

- de 0 à 6-10m : alluvions récentes, limoneuses et argilo-sableuses
- de 6-10 à env. 60 m : craie Sénonienne tendre

- L'hydrogéologie

La nappe aquifère principale de la région de l'étude est la nappe qui circule dans le réseau de fissures de la craie du Sénonien et du Turonien supérieur. Elle est limitée vers le NE par l'affleurement des «marnes bleues» (vallée de la Marque) qui constituent le substratum de la nappe, captive sous le bassin d'Orchies. Le bassin d'alimentation de cette nappe est très étendu au sud de la zone d'étude, et la nappe tend à s'écouler vers Haubourdin, canalisée dans une très large vallée souterraine sous-jacente au cours de la Deûle. La présence de l'anticlinal crétacé du Mélançois s'oppose au passage de l'eau qui s'accumule dans le synclinal de Wavrin donnant à cette région un caractère privilégié quant à ses ressources aquifères (les Ansereuilles) : les champs captants du sud de Lille représentent ainsi une ressource irremplaçable pour l'agglomération lilloise (40% en moyenne de l'eau potable distribuée).

Dans la zone de l'étude, les terrains superficiels (limons, lorsqu'ils reposent sur les argiles, sables yprésiens) contiennent une nappe susceptible d'alimenter les puits domestiques, mais très souvent polluée.

Les craies du Sénonien et du Turonien supérieur constituent ainsi le seul réservoir important de la région. Le niveau piézométrique de la nappe de la craie au droit du site devrait se situer aux environs de 10m NGF, en accord avec les données piézométriques disponibles (BRGM, SIGES), et en cohérence avec les cartes piézométriques existantes de la zone.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Périmètres de protection et ouvrages de prélèvement des eaux souterraines

Le projet se situe dans le périmètre de protection rapprochée – zones construites et constructibles du secteur 2 – des captages du Sud de Lille. Le projet est ainsi localisé à quelques centaines de mètres des forages des Ansereuilles, et à la même proximité des forages de Houplin-Ancoisne.

Importance de la ressource protégée

Comme mentionné précédemment, l'aquifère de la Craie, constitue la principale ressource en eau de la région, du fait de sa productivité importance et de sa bonne qualité globale. En particulier, les champs captants du sud de Lille, constituent une ressource irremplaçable pour l'alimentation en eau potable de la métropole lilloise. Il apparaît ainsi fondamental de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à sa protection contre les pollutions accidentelles et diffuses de toutes origines.

Le présent projet se situe ainsi dans la zone de vulnérabilité qualifiée de « totale » du SCOT de la MEL.

La vulnérabilité de la masse d'eau concernée par le projet (Craie de la vallée de la Deûle), est importante vis-à-vis du risque de pollution diffuse notamment. Le BRGM a ainsi qualifié la vulnérabilité des eaux souterraines sur la commune de Gondecourt de « forte », prenant en considération l'importance de l'infiltration des eaux météoriques et l'épaisseur de la zone non saturée (Carte de vulnérabilité simplifiée des eaux souterraines, BRGM, juin 2006).

Le risque global de pollution de la ressource par le projet est cependant modéré par la nature de ce dernier.

COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Des orientations définies durant la conception, la réalisation puis l'exploitation du projet étudié vont dépendre en grande partie son impact éventuel sur la ressource en eau. Après examen des pièces fournies par le pétitionnaire et ma visite sur le site, il apparaît que les caractéristiques du projet vont dans le sens d'une minimisation de l'impact sur les eaux souterraines, sous réserve des préconisations détaillées ci-après.

Nature de l'activité

Les bâtiments du site ont pour vocation d'abriter d'une part des locaux à usage de bureaux, mais également une activité industrielle. Il convient également de s'assurer que cette activité n'est pas de nature à être source potentielle de contamination des eaux souterraines.

Les activités qui sont abritées au sein des bâtiments relèvent de la tôlerie et du traitement de surface de pièces métalliques relevant notamment des rubriques 2565-2, 2940-3 et 2560 au titre des ICPE.

Le procédé de peinture employé est un procédé de peinture par poudrage électrostatique, ne faisant appel à aucun solvant.

Par ailleurs, les bacs de traitement de surface participant au process sont installés sur des rétentions d'un volume suffisant et résistant à l'action physique et chimique des fluides potentiellement retenus. Plus généralement, le stockage et la manipulation de substances pouvant porter atteinte à la qualité des eaux sont effectués sur des aires étanches et aménagées pour la récupération des fuites éventuelles.

Le dossier ICPE faisant mention de consignes de sécurité de l'installation « en cours de rédaction », je préconise la finalisation de cette rédaction dans les plus brefs délais, en y incluant explicitement une procédure d'intervention rapide en cas d'accident (déversement ou autre) pouvant engendrer une pollution des eaux souterraines.

La nature des activités projetées dans les bâtiments ne constitue ainsi pas de menace substantielle pour la qualité des eaux souterraines au droit du site.

Impact sur la ressource en eau

Alimentation en eau :

L'alimentation en eau du site est réalisée par le réseau EAP de la collectivité. La consommation est de l'ordre de 400m³/an.

Rejets d'eaux usées :

Les eaux usées sanitaires sont rejetées au réseau de la collectivité.

Les eaux générées par l'activité (process, purges, rinçage,...) sont traitées comme des déchets et exportées vers des sites de valorisation adaptés.

Eaux d'extinction d'incendie :

Le bassin de rétention actuel des eaux issues de l'extinction d'un incendie a un volume de 300m³, alors que le volume total nécessaire a été estimé à 455m³ (calcul D9A en pièce jointe 6.7 du dossier ICPE). Afin de maîtriser le risque pour la qualité des eaux souterraines associé à une potentielle infiltration de ces eaux d'extinction potentiellement contaminées par les produits stockés dans les bâtiments, **je préconise l'augmentation de la capacité de rétention de ce bassin (dont l'étanchéité devra être assurée) à 455m³ au minimum.**

Gestion des eaux pluviales :

Les eaux pluviales de toiture des bâtiments sont collectées et dirigées après décantation vers le bassin d'infiltration situé en fond du site.

Les eaux des zones de circulation ne font pas l'objet d'une collecte spécifique, et ruissellent

jusqu'au caniveau de la voirie desservant le site.

Le parking pour véhicules légers destiné aux employés et visiteurs n'est quant à lui pas imperméabilisé : les eaux pluviales peuvent s'y infiltrer directement.

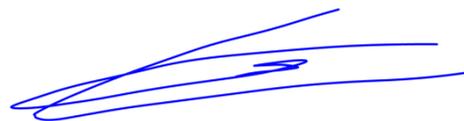
L'absence de gestion spécifique des eaux pluviales du parking présente un risque potentiel de contamination des eaux souterraines, en particulier par les hydrocarbures en cas de déversement accidentel. Ce risque est cependant atténué par le contexte géologique et hydrogéologique (en particulier la présence d'un recouvrement limoneux et argilo-sableux de la craie pouvant assurer une fixation/filtration d'un potentiel polluant ou pour le moins en ralentir fortement le transfert vers la nappe). Il conviendra néanmoins d'être très attentif à la gestion de cette zone de parking, c'est pourquoi je recommande :

- **L'interdiction du stockage de toute substance pouvant présenter un risque pour la qualité des eaux souterraines sur la zone de parking ;**
- **La mise en place d'une procédure d'urgence à mettre en œuvre en cas de déversement accidentel sur le parking : utilisation de kits absorbant, enlèvement et traitement en site spécialisé des terres/matériaux souillés... Cette procédure devra être portée à connaissance de l'ensemble des usagers du site.**

CONCLUSION

Je donne un **avis favorable** du point de vue hydrogéologique sur le projet d'installation d'une unité de traitement des surfaces présenté par la société G2P sur la commune de Gondécourt, **sous réserve du respect des éléments et recommandations contenus dans le présent rapport.**

Roubaix, le 23 février 2021.

A blue ink signature consisting of several overlapping, fluid strokes.

Jean-Philippe CARLIER

Hydrogéologue Agréé en matière
d'hygiène publique pour le département